

abandon domicile conjugal ???

Par **demelrune**, le **30/07/2010** à **14:14**

Bonjour,

Ma femme a profiter de ma convalescence après un séjour dans un hôpital pour faire une main courante pour abandon de domicile conjugal. Que puis je faire pour contrer cela et éviter un divorce pour faute.

Par avance merci.

Par **001**, le **30/07/2010** à **15:44**

bonjour,

si vous avez l'attestation de séjour a l'hospital pas de souci. par ailleurs une main de courante a peu de valeur, car elle ne fait que retranscrire un fait déclaré.

Par **Domil**, le **30/07/2010** à **18:01**

Malgré ce que la police tente de nous faire croire, la main courante n'a AUCUNE valeur (genre ils refusent de prendre une plainte en faisant croire que pour ça, c'est la main courante)

Concernant les litiges du type que vous citez, la main courante n'a qu'un seul usage : dater un fait, relever le n° de la main courante afin que l'avocat de votre épouse (donc elle doit déjà en avoir un) puisse aller copie de la main courante). Le fait qui est daté n'est pas votre abandon du domicile conjugal mais le signalement de votre femme qui prétend que vous avez abandonné le domicile conjugal. C'est radicalement différent.

Outre la faute, le but recherché peut être de faire partir le délai de 2 ans d'un divorce pour altération définitive du lien conjugal qui permet de divorcer sans prouver de faute et sans l'accord de l'autre.

Vous parlez de convalescence. Où étiez-vous ? Dans un établissement spécialisé ? Si non, pourquoi ne pas être chez vous ? Depuis quand ça dure ? Depuis, êtes-vous retourné chez vous ? Des questions personnelles qui n'exigent pas de réponses publiques mais que vous devez vous poser pour savoir si oui ou non, vous avez abandonné le domicile conjugal. Méfiez-vous, si vous êtes chez un tiers (pas en établissement), si vous y êtes toujours, rien ne dit que vous pourrez rentrer chez vous, ou que vous retrouverez quelqu'un chez vous (elle

dira que vous êtes parti le premier), ou un appartement qui ne sera pas vidé de tout meuble, de toute affaire.